

# TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## phacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° P19-0025572

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 3351 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : TALAL A.bd el Fakir

Date de naissance : 01/10/60

Adresse : bouchenouf 8, 2me 59 n°59 casa  
Marrakech

Tél. : 0673730831 Total des frais engagés : 1774,80 + 350 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 09/07/19

Nom et prénom du malade : TALAL YOUSFI Age : 56 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casab Le : 09/09/19

Signature de l'adhérent(e) :

## VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° P19-025572

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 3351

Nom de l'adhérent(e) : TALAL

Total des frais engagés : 1774,80 + 350

Date de dépôt : 09/09/19



# Dr RGUIBI LOUAFI

Psychiatre

Diplômé de la Faculté  
de médecine de Paris

Consultant, ancien chef service  
et chef consultation au C.H.S. de Taïf

Centre Abdelmoumen - Angle Bd Abdelmoumen  
et Bd Anoual (Derb Ghalef) - Casablanca  
Tél.: 05.22.86.02.65 / 05.22.86.00.78

Sur Rendez-vous

الدكتور رغيبى الوفى

اختصاصى فى الأمراض النفسية والعقلية

خريج كلية الطب بباريس

استشارى الطب النفسى

رئيس مصلحة ومدير العيادات

الخارجية بـ م.ص.ن. بالطائف (سابقا)

مركز عبد المولمن - تقاطع شارع عبد المولمن

وشارع أنوال (درب غلف) الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.86.00.78 / 05.22.86.02.65

بالموعد

Casablanca, le 9 / 7 / 2019

الدار البيضاء، فى

M<sup>u</sup> YouSfi ZAKIA

(S) 1) Seroplex 10, 240.00X6  
1440.00

1 - 0 - 1) 12 P  
2) Deroxat 20, 83.70X4  
(S) 334.80

Acp 2 (S) 180m

R = 1774.80

Dr. RGUIBI Louafi  
Psychiatre -  
Centre Abdelmoumen ouienet le Boulevard  
Abdelmoumen et Bd Anoual (Derb Ghalef)  
CASABLANCA - Tél. 05 22 86 02 65

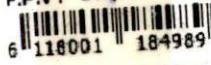
PHARMACIE  
RGUIBI SONS  
DAR AL HUDA  
23, Bd. El Makhliss - Hay Qods  
Tél. : 05 36 50 25 33 - OUJDA

Maphar  
Km 10, Route Côtière 111,  
QI Zenata Ain sebaa Casablanca  
Seroplex 10mg cp sec b28  
P.P.V : 240,00 DH



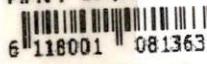
Carefully read the leaflet  
Keep out of the reach and sight of children

Maphar  
Km 10, Route Côtière 111,  
QI Zenata Ain sebaa Casablanca  
Seroplex 10mg cp sec b28  
P.P.V : 240,00 DH



Carefully read the leaflet before use.  
Keep out of the reach and sight of children.  
Before use

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaa Casablanca  
Seroplex 10mg. cp sec b28  
P.P.V : 240,00 DH



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaa Casablanca  
Seroplex 10mg. cp sec b28  
P.P.V : 240,00 DH



Read the leaflet before use.

Maphar

Km 10, Route Côtière 111,  
QI Zenata Ain sebaa Casablanca  
Seroplex 10mg cp sec b28  
P.P.V : 240,00 DH



6 118001 184989

Comprimé perle(s)  
GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV : 83,70 DH  
ID : 598348  
6 118001 140237

Comprimé perle(s)  
GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV : 83,70 DH  
ID : 611173  
6 118001 140237

Médicament autorisé n° 340

Comprimé(s)  
GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV : 83,70 DH  
ID : 611174  
6 118001 140237

Comprimé(s)  
GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV : 83,70 DH  
ID : 608355  
6 118001 140237